

L'ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Dans les écoles élémentaires publiques Rochoises

QUESTIONNAIRE A L'ATTENTION DES ENSEIGNANTS

Depuis la rentrée 2014, les élèves bénéficient de nouveaux rythmes scolaires. Cette nouvelle organisation est mise en œuvre pour répondre aux deux principaux objectifs visés par la réforme instaurée par le gouvernement en 2013 :

- ✓ Encourager la réussite de tous à l'école en favorisant les apprentissages fondamentaux le matin, moment où les élèves sont plus réceptifs, d'où la réintroduction de la semaine avec cinq matinées.
- ✓ Permettre la découverte de nouvelles activités culturelles, sportives et scientifiques pour l'ensemble des élèves.

Afin de répondre à ces objectifs, la Ville, en collaboration avec les différents acteurs éducatifs, enseignants, parents délégués, agents, représentants de l'éducation nationale, a élaboré un projet éducatif territorial (PEDT), afin de garantir la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant.

L'évaluation de l'année scolaire 2014-2015 a conduit à un déplacement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) d'une durée de 45 minutes en fin de journée après le temps d'enseignement, quatre fois par semaine.

La commune souhaite poursuivre la concertation par le biais des comités techniques et de suivi, afin d'évaluer et d'apporter les améliorations qui seraient nécessaires pour le bien-être de l'enfant sur l'ensemble des temps de sa journée.

A ce titre, après un trimestre de ce nouveau fonctionnement, la ville souhaite avoir votre avis.

Nous vous remercions par avance pour le temps que vous prendrez pour répondre à ce questionnaire, **à retourner au plus tard le 14 Décembre 2015**, soit par mail au service éducation (service.scolaire@larochesurforon.fr), soit en le remettant au référent du service périscolaire missionné sur votre école.

Le résultat de cette enquête sera affiché dans les écoles, sera transmis à vos directeurs et consultable sur le site la ville mi-mars 2016.

Sylvie Roch
Adjointe au maire,
En charge des affaires scolaires

Quel niveau enseignez-vous ?

CP CE1 CE2 CM1 CM2

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ET SES EFFETS DANS LE TEMPS SCOLAIRE

1.1 Les évolutions en terme d'organisation

Cette nouvelle organisation du temps scolaire a permis de :

Réorganiser l'emploi du temps sur la période			
	D'accord	Plutôt d'accord	Pas d'accord
Proposer les APC sur des temps adaptés			
D'articuler projet d'école (ou de classe) et activités périscolaires			
Autres, précisez :			

Limites, difficultés rencontrées :

Cette nouvelle organisation du temps scolaire a induit pour les enfants :

	Beaucoup	Un peu	Pas du tout
Une meilleure ponctualité			
Une meilleure assiduité			
Une augmentation des absences en fin de semaine			
De la fatigue et de l'excitation			
De faciliter les repères spatiaux temporels			
De l'absentéisme le mercredi matin			

1.2 Les effets de la réforme sur les apprentissages des élèves

A votre avis, cette nouvelle organisation du temps scolaire permet de :

- Augmenter le temps effectif d'apprentissage des élèves
- Favoriser les apprentissages
- Favoriser les apprentissages pour les élèves en difficultés
- Favoriser l'attention des élèves
- Réduire la fatigue des élèves
- Autres : précisez

1.3 Les locaux

Les TAP en fin de journée ont permis :

- un meilleur partage des locaux
- des salles de classe moins dérangées
- Autres : précisez

1.4 Autres effets de la réforme

Cette nouvelle organisation vous a-t-elle permis	oui	non
De rencontrer plus facilement les parents		
De rencontrer les intervenants TAP		
De rencontrer le personnel périscolaire		

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire et de nous le retourner AVANT LE 14 décembre 2015

Soit par mail : service.periscolaire@larochesurforon.fr;

Soit dans la boîte aux lettres du service ou par voie postale à l'adresse suivante :

Service Éducation, 70 av Jean Jaurès 74800 LA ROCHE SUR FORON

Soit par l'intermédiaire de la référente périscolaire affectée à votre école.

Ce questionnaire est téléchargeable aussi sur le site de la commune larochesurforon.fr

En y répondant, vous restez un acteur indispensable à l'évolution du PEDT !